



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



Rencontres filière bois Libramont :  
**le propriétaire peut-il favoriser une valorisation locale ?**

# **les contrats d'approvisionnement dans les forêts publiques en France**

Frédéric Lévy - Office National des Forêts -  
Responsable commercialisation ONF Grand Est

06 Mai 2022



# les contrats d'approvisionnement dans les forêts publiques en France

---

Introduction : la commercialisation des bois des forêts publiques

1 – Aux origines des contrats d'approvisionnement, le déficit de la filière

2 – Les contrats d'approvisionnements développés en forêts publiques, quelques caractéristiques

3 – Quels intérêts pour le propriétaire ou l'industriel de développer le mode de vente par contrats d'approvisionnement ?

4 - Les contrats d'approvisionnement dans le Grand Est : quels produits ?

5 - Les évolutions à venir



1 – Aux origines des contrats  
d'approvisionnement, le déficit de la  
filière



# Une filière bois française déficitaire

En 2019, un déficit de 7,4 Milliards d'euros, en 2020 un déficit de **7 Milliards d'euros**

## Produits exploitation forestière et scieries : -430 M d'€

Bois rond : + 180 M€

Sciages : - 450 M €

## Produits des industries du bois, des pâtes, papiers, cartons : -6 450 M €

Pâtes Papiers Cartons : -2 700 M€

Meubles et sièges en bois : - 2 716 M€

Tonnellerie : +357 M€

## Autres produits : -140 M€

Liège et ouvrages en liège : -168 M€

Quelques pays avec lesquels le déficit est important :

Allemagne : - 1 600 M€ ; Italie : - 900 M€; Espagne : -300 M€

## Belgique 4<sup>e</sup> pays pour les échanges commerciaux avec la France (devant la Chine) : -260 M€

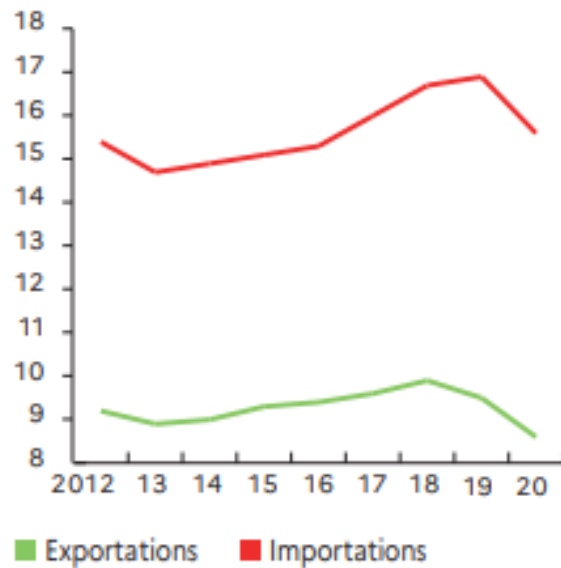
dont Bois ronds : +50 M€,

Sciages : -24 M€,

Produits industries du bois : -140 M€,

Pâtes, papiers, cartons : -80 M€

**Graphique 1**  
Échanges de l'ensemble des produits  
de la filière bois et dérivés  
Md€



Source : DGDDI (Douanes), traitement SSP

## Quelles sont les raisons avancées pour ce déficit ?

De nombreux rapports se sont penchés sur la question, et un des éléments qui est ressorti est, pour la première transformation, l'implication trop forte des acteurs dans leur approvisionnement au détriment de la modernisation des outils de transformation et de la commercialisation des produits transformés.

➔ Faire évoluer les modes de vente pour permettre cette modernisation de la filière



## 2 – Les contrats d'approvisionnements développés en forêt publiques, quelques caractéristiques



# Contrats d'approvisionnement – définition - choix stratégiques

## LES TEXTES SPÉCIFIQUES DES VENTES DE BOIS



- Contrats de vente de bois façonnés à la mesure, à destination de **transformateurs** (scieurs, usines, bois de chauffage, ...) négocié de gré à gré
- Bois issus de plusieurs propriétaires, plusieurs forêts (vente groupée)
- Validés par le Comité National des Ventes de Bois associant ONF et représentants des communes forestières (répartition des volumes, prix)

Le contrat d'approvisionnement repose sur :

- un contrat (une convention spécifique + avenants successifs)
- le Cahier des Clauses Générales de Ventes (CCGV) de bois façonnés à la mesure
- le Cahier National des prescriptions d'exploitation forestière (CNPEF)



## Contrats d'approvisionnement – Contenu de la convention

---

- Durée du contrat, découpage en tranches
- Nature et spécification des produits (essences, qualités, dimensions) = un cahier des charges techniques
- Volume et cadencement des livraisons
- Modalités de mise à disposition et de réception des marchandises (livraison franco, cubage usine si cubeur certifié, cubage forêt, réception contradictoire)
- Modalités de facturation et de paiement
- Prix unitaires des produits
- La garantie financière







# Cadrage des contrats d'approvisionnement

- La répartition est basée :
  - Sur l'historique d'achats en ventes et en contrats
  - Sur les relations contractuelles
  
- Les projets d'investissement (sites existants ou nouvelles structures) sont accompagnés, dans la limite des logiques géographiques et commerciales.



3 - Quels intérêts pour le propriétaire ou l'industriel de développer le mode de vente par contrats d'approvisionnement ?





## Avantages / intérêts pour les propriétaires

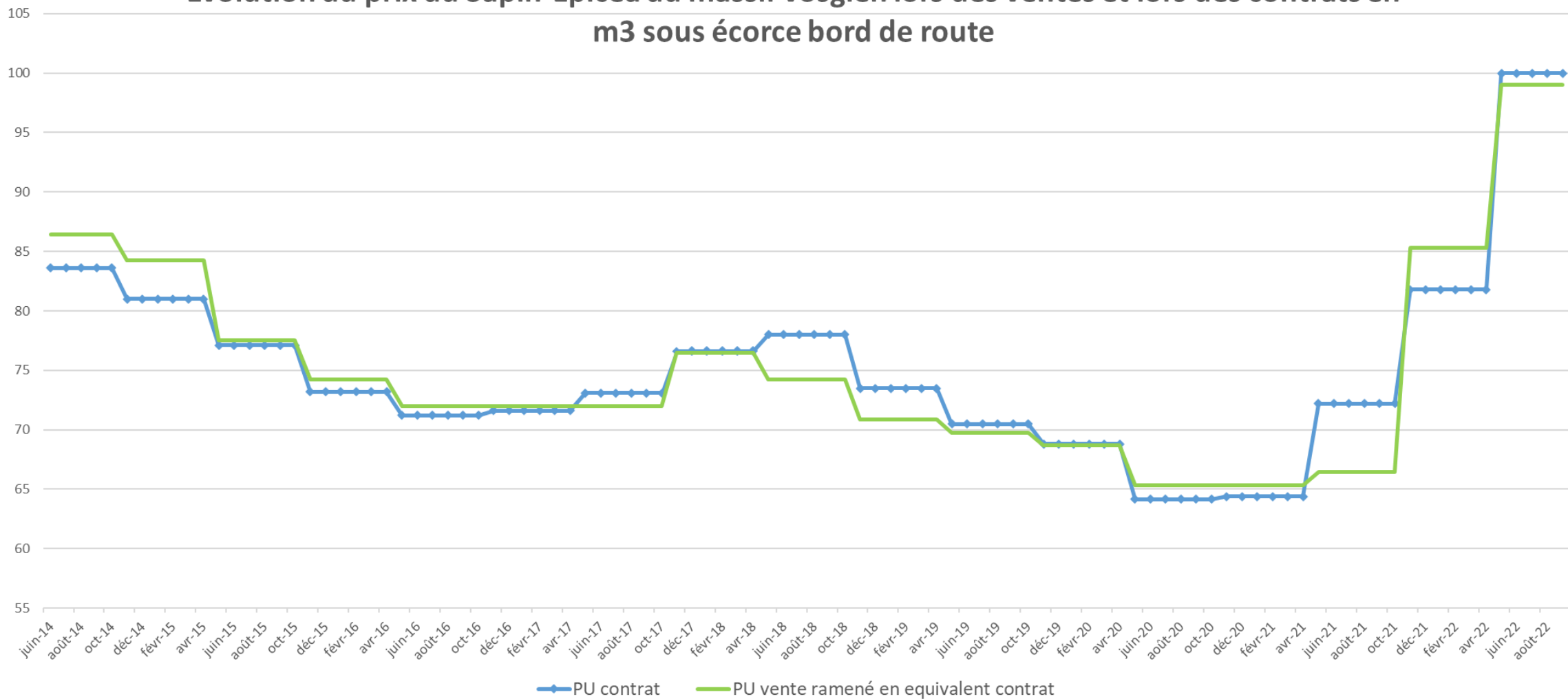
---

- **S'assurer une ressource budgétaire – optimiser la valorisation des bois en les triant**
- **Maîtriser l'exploitation de la forêt** : enjeu majeur en raison des évolutions climatiques
- **Prix de vente** : la vente par contrats d'approvisionnement permet :
  - De lisser les aléas du marché
  - De s'inscrire dans une logique de partenariat durable avec un/des industriels
- **Peser dans le développement local – maintenir l'emploi – maintenir la filière sur du moyen long terme**



# Résineux blancs massif vosgien - Evolution des prix unitaires : ventes BSP et contrat

## Evolution du prix du Sapin-Epicéa du massif vosgien lors des ventes et lors des contrats en m3 sous écorce bord de route





## Avantages / intérêts pour les industriels

---

Développer les contrats d'approvisionnement de bois façonnés permet à l'acheteur :

- De sécuriser une partie de l'approvisionnement sur des achats répondant aux besoins précis de l'outil industriel
- De contribuer à sécuriser les investissements (clé du soutien bancaire)
- D'avoir un approvisionnement et un paiement régulier
- De reporter le temps gagné en prospection et gestion de coupes, sur l'innovation (procédés et produits) et sur le marketing

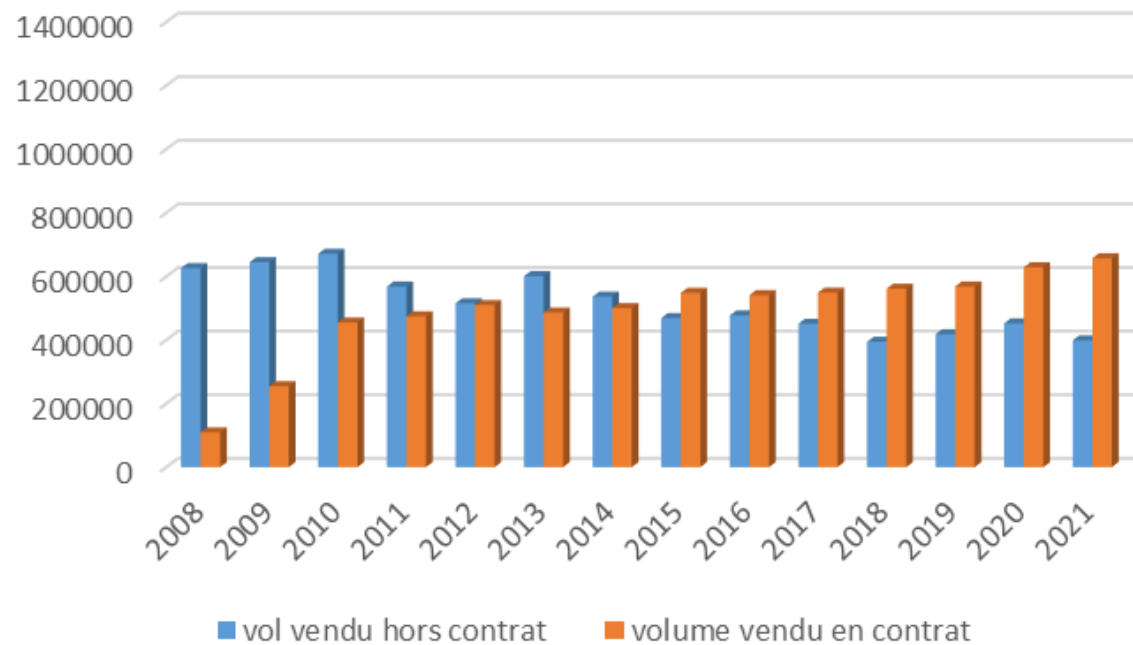


## 4 - Les contrats d'approvisionnement dans le Grand Est : quels produits ?

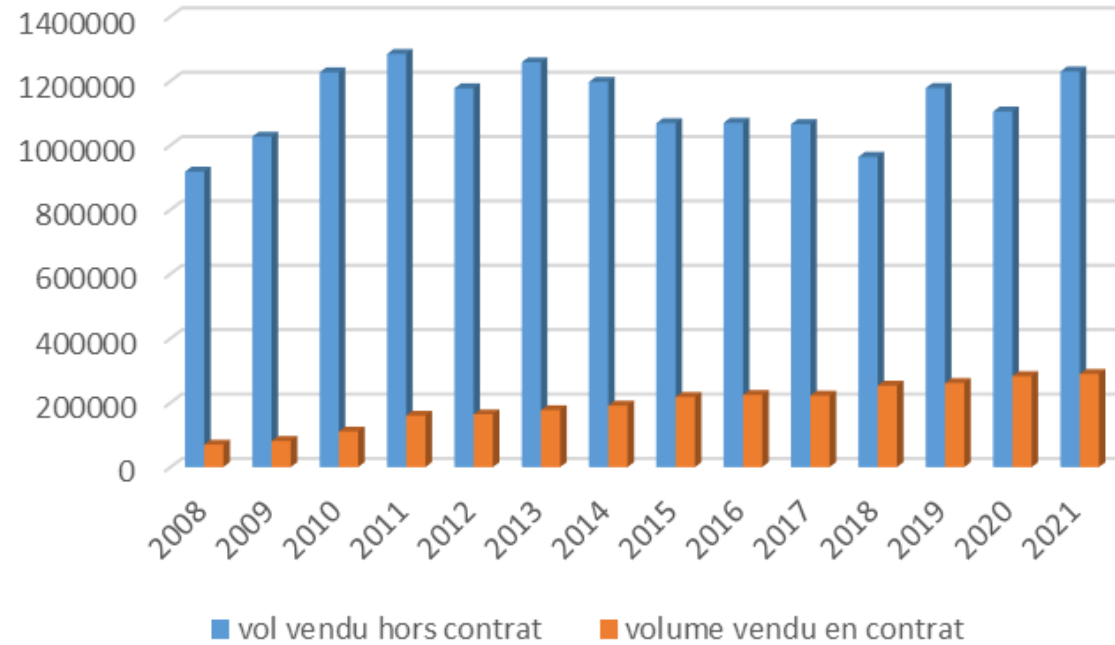


# L'évolution dans le temps en Lorraine

## Mode de vente en Forêts Domaniales en Lorraine

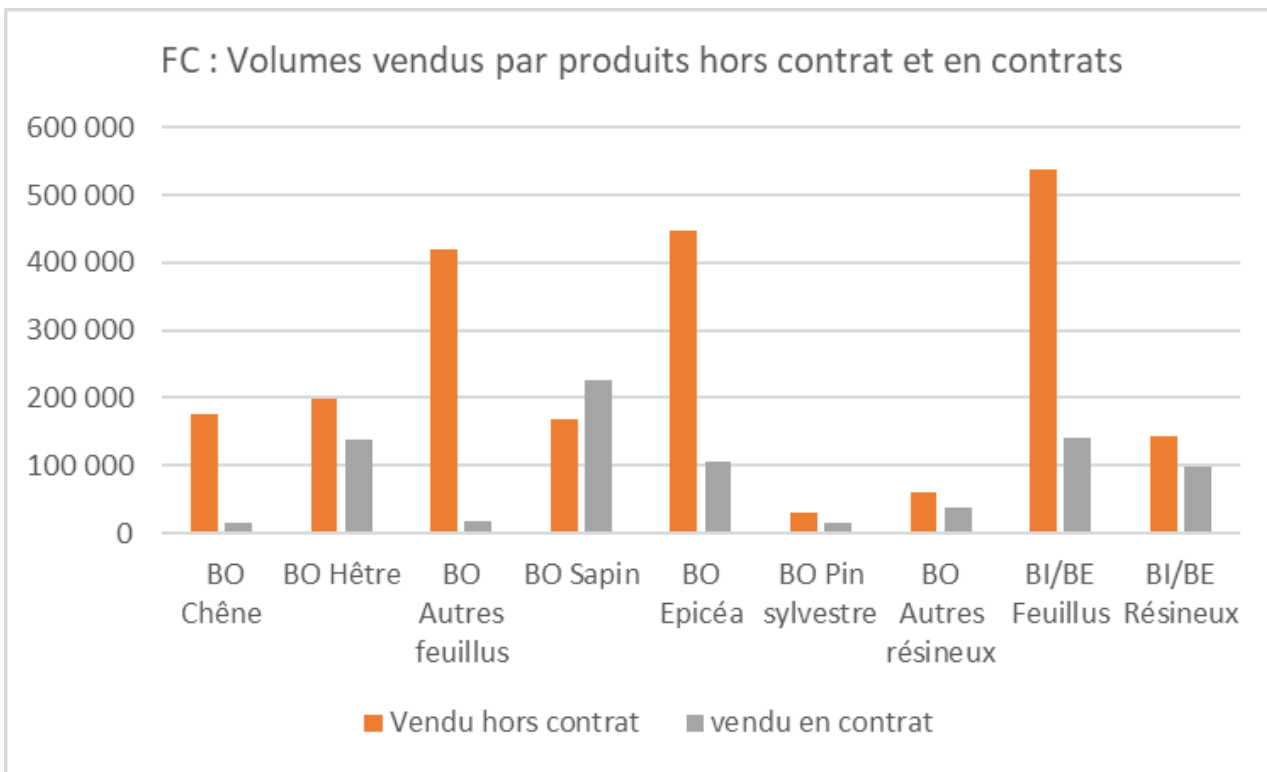
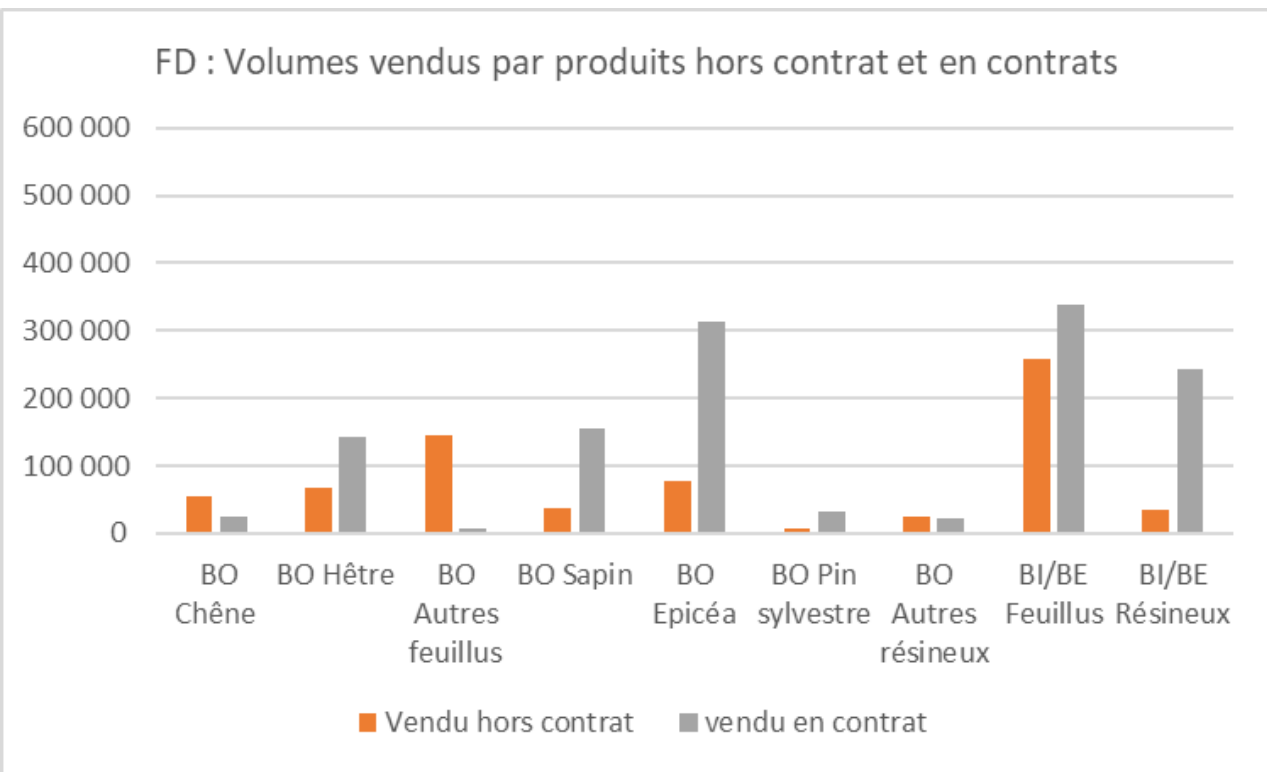


## Mode de vente en Forêts des Collectivités en Lorraine





## La part de produits vendus en contrat en 2021 selon les propriétaires dans le Grand Est





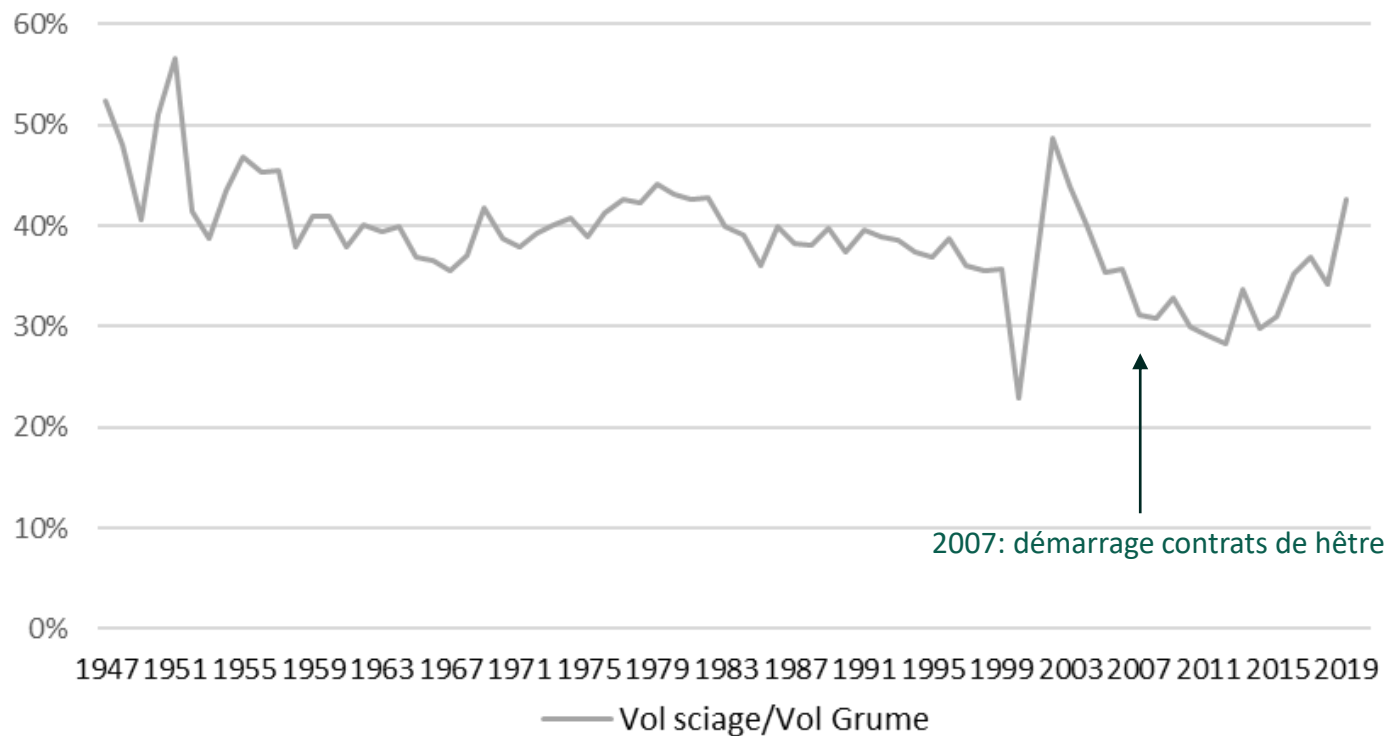
# 5 - Les évolutions à venir



# Un tissu industriel fragilisé par l'export : l'exemple de la filière hêtre

La filière hêtre : la récolte de grumes et la production de sciages

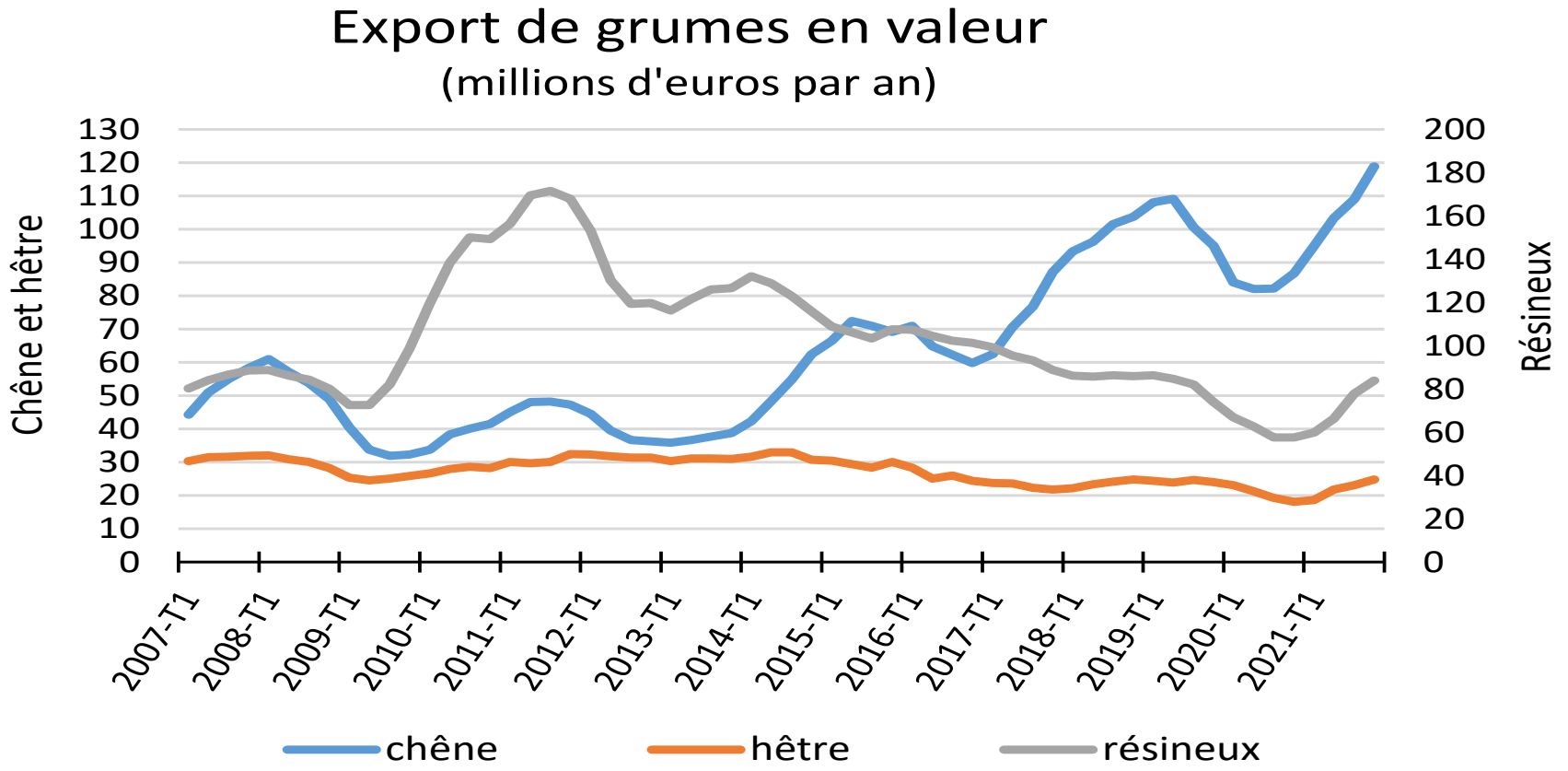
Filière hêtre française : pourcentage de sciage de hêtre par rapport au volume de hêtre commercialisé de 1947 à 1999



- Développement de l'exportation de grumes au détriment du sciage...quand la demande à l'export disparaît, le tissu de scieries est devenu très faible
- Démarrage des contrats de hêtre en 2007...les investissements des scieurs ont repris



# Valeur des exportations de grumes sur 12 mois (source Douanes)





## La filière doit s'adapter à la RE 2020

- Le Ministère de l'agriculture demande à son gestionnaire l'ONF d'augmenter fortement et rapidement le taux de contractualisation en forêt domaniale dans l'objectif de conforter la transformation des bois en France et de donner ainsi à la filière les chances de s'adapter et d'atteindre les objectifs RE2020

## Les 3 axes de la réglementation environnementale



### Recourir à des modes constructifs peu émissifs

L'analyse du cycle de vie (ACV) devient une obligation qui permettra de calculer le "poids carbone" d'un bâtiment neuf.

Ainsi l'utilisation de matériaux biosourcés et peu émissifs tels que le bois est recommandée par le RE2020.



### Consommer moins d'énergie et de l'énergie décarbonée

La RE2020 souligne l'importance d'utiliser des énergies décarbonées ainsi que des équipements performants doublés de pilotage intelligent permettant de réduire au maximum l'énergie consommée.



### Garantir la fraîcheur en cas de forte chaleur

Jusque là ignoré par les précédentes réglementations thermiques, le confort d'été en cas de période caniculaire est également pris en compte par la RE2020.



## Constats et demandes de franchir un cap supplémentaire en contrats

Constat actuel :

- Filière exportant des produits pas ou peu transformés
- Très forte demande mondiale de bois, difficultés exprimées des transformateurs de pouvoir accéder à la ressource

Objectifs recherchés :

- Garantir l'approvisionnement des unités de transformation, pour leur permettre d'investir, de se développer, et de se recentrer sur leur outil de production et la commercialisation des produits transformés
- Permettre de maintenir les industriels, les emplois, les connexes (l'énergie) et conserver la capacité de transformer cette matière première
- Permettre à la filière bois de s'adapter à la nouvelle RE 2020

**Demandes de l'Etat (contrat ONF 2021/2025) à l'horizon 2025**

- **75% du volume issu des forêts domaniales vendues en contrat d'approvisionnement (48% en 2021) dont 50 % pour le produit chêne bois d'oeuvre**
- **35% en forêts des collectivités (23% en 2021)**





## Des points qui doivent être approfondis

- Répartition de la ressource : quelles bases, quelles évolutions dans le temps ?
  
- Fixation des prix lorsque le volume placé hors contrat devient marginal





**Office National des Forêts**

Merci pour votre attention.